

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Natation sports enchainés & Waterpolo



ADRESSE :

Cité Scolaire Léonard Limosin

13 Rue des Clairettes

87000 Limoges

CONTACT :

TÉLÉPHONE :

Tel : 05 55 34 28 56

SITE WEB :

<https://www.lyceelimosin.fr/>

Cité scolaire / sections sportives

EMAIL SECRÉTARIAT :

ce.0870016v@ac-limoges.fr

RESPONSABLES SECTIONS :

TRIATHLON :

M. CHENE

julien.chene@ac-limoges.fr

WATERPOLO :

M. SUCHAUD

charles.suchaud@ac-limoges.fr

PRÉSENTATION

Une section sportive est une structure sportive dépendante d'un établissement scolaire. Elle permet, grâce à des horaires aménagés, de pouvoir pratiquer un sport tout en ayant un cursus scolaire ordinaire.

Il existe à la cité scolaire Léonard Limosin une **section sportive triathlon** et une **section sportive water-polo**. Ces deux sections sont **proposées de la classe de 6^e à la classe de Terminale**.

ORGANISATION

Une section sportive comprend 3 à 5h d'entraînement par semaine intégrées à l'emploi du temps.

La finalité des sections sportives est la participation aux compétitions de l'UNSS (Union Nationale du sport Scolaire) aux compétitions fédérales, et de viser l'excellence sportive et scolaire.

Elle s'adresse à **des élèves motivés** qui ont envie de **progresser dans le sport** qu'ils ont choisi, comme dans **leurs études**.

POUR QUI ?

- Collégiens/Lycéens ayant des appétences pour **les activités physiques, sportives** ayant un vécu aquatique.
- Elèves montrant un état d'esprit positif et collectif, voulant s'investir physiquement, scolairement et dans les activités de l'UNSS.

DES DISCIPLINES RICHES ET COMPLETES

Des entrainements **collectifs** (Solidarité, vivre ensemble) ;

Des sports **exigeants** (dépassement de soi, combativité) ;

Des sports **complets** (développement équilibré des qualités physiques et physiologiques) ;

Développement d'une haute **maîtrise du milieu aquatique** (Formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique - BNSSA au lycée).

UN SUIVI SCOLAIRE ET MEDICAL

Le suivi scolaire, est prioritaire sur le sport. En cas de baisse des résultats, les entrainements peuvent être suspendus.

Les sections ont pour objectifs d'accompagner les élèves vers une réussite scolaire en parallèle de **leur réussite sportive et personnelle**.

Un bilan médical complet à l'entrée en section sportive est demandé, ainsi que deux visites conduites par l'infirmerie scolaire.

Récapitulatif de la procédure d'admission - Rentrée septembre 2025

Sections sportives Triathlon ou Water-polo

1 / Demande d'informations des familles auprès du collège/lycée Limosin (Janvier - Mars 2025)
Journée Portes Ouvertes (15 mars 2025 de 9h00 à 13h00)

Questionnaire de candidature disponible sur le site internet de l'établissement
<https://www.lyceelimosin.fr/> → **Cité scolaire** → **Sections Sportives**

Démonstration de water-polo le samedi 15 mars de 9h00 à 11h00

Pour postuler à la section triathlon/sports enchaînés

<https://forms.gle/JmE2XgnuFCMmSh5UA>

Pour postuler à la section water-polo

<https://forms.gle/KToqQQqNZkqyxfRF7>



2 / Date limite pour postuler
Retour par les familles des questionnaires de **candidatures**

Avant le Mercredi 02 avril 2025 dernier délai
À cette date les candidatures sont clôturées.

Etude des dossiers scolaires et sportifs en commission présidée les enseignants d'EPS coordonnateurs des sections



3 / Tests sportifs et entretien de motivation (convocation à l'issue de la période de candidatures) pour les candidats présélectionnés le

Mercredi 09 avril 2025
À la piscine de la cité scolaire Limosin, 13 rue des claires 87000 Limoges.

Natation sports enchaînés : 13h30 à 15h30

Water-polo : 15h30 à 17h30



4 / Vous serez informés des résultats de sélections le 17 avril 2025 à 16h00 par mail.

Si votre enfant est sélectionné et que la cité scolaire Léonard Limosin n'est pas son établissement de secteur, une demande de dérogation de carte scolaire est nécessaire afin qu'il puisse intégrer l'établissement.

L'affectation définitive en section sportive est du ressort de l'Inspection Académique au moment des affectations (fin juin) et non de l'établissement.